



Quelle forme juridique choisir ?

Par **hipopo2012**, le **10/10/2014** à **21:07**

Bonjour, ma sœur est âgée de 54 ans et est au chômage partiel (elle travaille à mi-temps). Elle a un projet pour 2015 : ouvrir une boutique de glace italienne et chocolat dans une station balnéaire. Il y a tellement de formes juridiques... elle voudrait être salariée de son entreprise, car si cela ne marche pas, elle pourra percevoir des allocations chômage après et si possible être la seule impliquée (pas d'associé ou au pire un seul) que lui conseillez-vous de choisir ? D'autre part, étant chômeuse partielle, peut-elle bénéficier d'une aide à la création ? Merci par avance de vos réponses cordialement.